

Questions des proposants et réponses de la SCHL

RFx002627 – DDP sur le Centre national du logement autochtone en milieux urbain, rural et nordique

Date : Le 21 février 2024

Version 5

TABLEAU DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES

| N° : | Questions des proposants | Réponses de la SCHL |
|------|---|---|
| 1 | <p>À la page 32 de la DDP, il est indiqué que le Centre recevra entre 2,5 et 3 milliards de dollars du financement du programme. Ces fonds sont destinés aux bénéficiaires admissibles. Ensuite, on lit que le financement d'exploitation du Centre est distinct du financement du programme. On indique ensuite que le financement d'exploitation sera déduit des montants susmentionnés.</p> <p>a) Le cas échéant, en quoi ces 3 milliards de dollars sont-ils strictement considérés comme du financement du programme?</p> <p>b) Déduisons-nous le financement d'exploitation des 3 milliards de dollars, tel qu'il est mentionné?</p> <p>De plus, à la page 35, le paragraphe 3.2 indique que le budget proposé est de 4 milliards de dollars.</p> | <p>a) Conformément à l'annexe C, section 1, Définitions, Financement du programme – « Le Centre recevra entre 2,5 et 3 milliards de dollars du financement de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux URN, et la majeure partie de cette somme sera affectée aux bénéficiaires admissibles. » Les 2,5 milliards de dollars représentent le montant de base que recevra le Centre. Il est possible que ce montant augmente jusqu'à concurrence de 3 milliards de dollars (non confirmé).</p> <p>b) La fourchette de financement de 2,5 à 3 milliards de dollars représente le montant total du financement que le Centre recevrait, tant pour les activités du programme que pour l'exploitation. On s'attend à ce que le proposant ait des charges opérationnelles. On demande au proposant de définir clairement le montant du financement d'exploitation dont il aurait besoin pour entreprendre les activités proposées. « Le financement d'exploitation du Centre est distinct du financement du programme et constitue la base du devis estimatif (voir ANNEXE B) soumis par le proposant. Veuillez noter que le financement d'exploitation sera déduit des montants susmentionnés. »</p> |

| | |
|---|--|
| <p>c) Nous aimerions obtenir des précisions sur le montant maximal et minimal du financement total.</p> | <p>c) Le montant maximal et minimal du financement potentiellement disponible pour le Centre demeure celui indiqué dans les réponses a) et b) ci-dessus. Conformément à l'annexe C, Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique (la « Stratégie ») – « La Stratégie est une approche dirigée par les Autochtones qui comprendra l'établissement d'un Centre national du logement autochtone ainsi que du financement versé directement à des partenaires axés sur les droits. Son but ultime est de réduire l'écart entre les besoins impérieux en matière de logement des ménages autochtones et ceux des ménages non autochtones dans les régions URN. »</p> <p>Autrement dit, le financement de 4 milliards de dollars pour l'ensemble de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN sera mis en œuvre directement dans différents volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un nouveau Centre national du logement autochtone dirigé par des Autochtones; • des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis; • des gouvernements autochtones autonomes signataires de traités modernes. |
|---|--|